



News Release

N° 79

Communiqué

Le 31 mars 1993

LE MINISTRE WILSON PUBLIE LE RÉPERTOIRE DES OBSTACLES AU COMMERCE MAINTENUS PAR LES ÉTATS-UNIS DE 1993

L'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, a publié aujourd'hui le deuxième *Répertoire annuel des obstacles au commerce maintenus par les États-Unis*.

Le *Répertoire* est une liste explicative des obstacles à la libre circulation des biens, des services et des capitaux aux États-Unis. Parmi ces obstacles, mentionnons les subventions, les lois correctives unilatérales, les mesures donnant préférence aux entreprises du pays pour les achats des gouvernements, les procédures douanières et administratives ainsi que les pratiques techniques et réglementaires.

Le ministre Wilson a déclaré que le Canada avait réussi à éliminer plusieurs des obstacles contenus dans le *Répertoire* de 1992, par des négociations bilatérales dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE). Par exemple, deux obstacles dans la section des obstacles techniques et réglementaires de l'édition de l'an dernier ont été abolis par suite de la négociation d'accords bilatéraux sur l'inspection des viandes et sur les pommes de terre.

«Le Canada et les États-Unis sont les principaux partenaires commerciaux l'un de l'autre, la valeur de leurs échanges ayant dépassé 220 milliards de dollars en 1992, a dit le ministre. L'ALE a réussi à réduire ou à abolir un grand nombre d'obstacles au commerce dans les deux pays.»

Le ministre a souligné que, si le Canada demeure préoccupé par le nombre d'obstacles américains, ceux-ci touchent une partie relativement petite d'une relation commerciale très importante et profitable aux deux parties.

Une fois qu'il entrera en vigueur, le 1^{er} janvier 1994, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) améliorera encore

davantage l'accès au marché américain tout en étendant les dispositions de l'ALE au Mexique.

«L'ALENA apporte des améliorations à l'ALE, particulièrement au moyen de règles d'origine plus claires, de procédures de règlement des différends améliorées et d'une discipline plus stricte sur les restrictions imposées à la frontière aux importations en provenance du Canada. La conclusion de l'Uruguay Round des négociations commerciales multilatérales aidera beaucoup à éliminer un certain nombre des obstacles qui restent.»

Le Répertoire fait également état des mesures de règlement des différends prises par le Canada en vertu de l'ALE et du GATT, en réponse aux obstacles américains au commerce.

Le ministre demande encore une fois aux chefs de file du monde des affaires, aux universitaires et aux dirigeants syndicaux ainsi qu'aux provinces de lui faire connaître les autres barrières commerciales auxquelles ils se sont heurtés aux États-Unis. Vous devez adresser toute correspondance à :

La Direction de la politique économique et commerciale -
États-Unis (UEE)
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

Pour obtenir un exemplaire du Répertoire, communiquer avec Info Export au 1-800-267-8376 (sans frais) ou, dans la région d'Ottawa, au 944-4000. Le numéro de télécopieur est le (613) 996-9709.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874